

=====

**SYNDICAT INTERCOMMUNLA DES EAUX
(S.M.P.A.S EAU & ASSAINISSEMENT)**

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 21
Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 17

Le dix juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le comité syndical, convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie d'Aouste sur Sye, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

Date de convocation : 3 juin 2024

Présents : Philippe RIBIERE, Hélène SYLVESTRE, Denis GAUDIN, Christian GENCEL, Fabien SYLVAIN, Yves DEFAISSE, Richard GUIELMINI, Manuel GASCOIN, Jean-Philippe ROCHE, Raymond MARION FERRIER, Philippe BERNA, Jean Michel DEFFAISSE, François BROCARD, Gilles MAGNON, Denis MARLHENS, Denis BENOIT, Georges DUQUESNE

Absents excusés : Frédéric TRON, Sébastien CHOUPAS, Laurent SAYN, Laurence ALGOUD

Secrétaire de séance : Jean-Philippe ROCHE

**Objet : Décision modificative n°2 budget Principal (61100)
N°2024-06-10-07**

Monsieur le Président indique qu'il convient d'inscrire les crédits suivants et de procéder à la décision modificative comme suit :

Décision modificative n°2 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision Modificative 2

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 61523	231,54		
D F 011 6228	15 000,00		
D F 022 022		15 000,00	
D F 67 678	2 768,46		
D I 20 203 OPNI	5 600,00		
D I 23 2315 OPNI	101 211,76		
R F 77 778	3 000,00		
R I 10 1068 OPFI	106 811,76		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	106 811,76	18 000,00
	Réductions		15 000,00
Recettes :	Ouvertures	106 811,76	3 000,00
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	15 000,00
Solde Réductions	15 000,00
Ouv. - Réd.	

Les résultats des excédents des communes sont pris en compte dans le budget général comme suit :

Pour Cobonne :

Fonctionnement : excédent de 3 000€ - titre au compte 778

Investissement : excédent de 37 000€ - titre au compte 1068

Pour Gigors et Lozeron

Investissement : excédent de 69 811, 76€ - titre au compte 1068

Fonctionnement : déficit de 2 768.46€ - mandat au compte 678

Par ailleurs, Monsieur le Président indique qu'un bureau d'étude a été choisi pour mener l'étude financière en vue de l'intégration des communes demandeuses. Il s'agit du cabinet « A PROPOS ». Monsieur le Président propose d'inscrire un montant de 15 000€ afin de pouvoir avoir des marges de manœuvre sur le coût de l'étude. Il est proposé de prendre cette somme sur les dépenses imprévues (compte 022).

Enfin, une mission ACT (assistance aux contrats de travaux) ayant été demandé pour la procédure de MAPA à Bons de commandes, Monsieur le Président indique que le coût de la mission pour le marché lié à l'eau potable est de 5 600€ et qu'il convient de prévoir cette dépense en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE (1 abstention Philippe RIBIERE) des membres présents, le Comité Syndical décide :

- D'accepter la modification n°2 telle que présentée

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conforme au registre des délibérations,

Mirabel et Blacons, le 11/06/2024

Le Président

Gilles MAGNON

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 11/06/2024

et publication le :

Le Président

